Image not found or type unknown

# Enfant né dans un etat membre cee

Par **fandrieu**, le **22/07/2009** à **22:11**

Bonsoir,
Suis obligée de le déclarer en France ...
Résumé de la situation, avec mon mari nous sommes tous les deux francais résidants en espagne mon fils va naitre en territoire espagnol de parents de nationalité francaise .....quelle sera sa nationalité ? sommes nous en infraction si nous ne le déclarons pas à notre consulat ? Notre priorité serait si c'est possible de lui donner la nationalité de son pays de résidence et non celle de ses ascendants.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés